

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/09/2019 à 19h30
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 17/09/2019 **Date d'affichage :** 17/09/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 24 du mois de septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en session ordinaire, Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PICOT, Maire.

Présents : 12 / 17. **Votants :** 12 / 17.

Présents : Messieurs Brenier, Cardi, Gagne, Garetti, Guérin, Monnier, Picot, Vetter. Mesdames Dumoulin, Juban, Mourvillier. Ronze.

Absents : Messieurs, Hausser, Patassi, Mesdames Billon, Roy.

Excusées : Madame Gronlier.

Procuration : /.

Monsieur Monnier été désigné comme secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DELIBERATIONS

Délibération n°1

Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

Rapporteur : Monsieur Cardi.

Sur avis de la commission d'urbanisme, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0) émet un avis favorable aux acquisitions mentionnées ci-après, la commune renonce aux droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

- **DIA 02623119C0025 : Section n°AL 639 et 644 de contenances respectives de 39ca et 10a et 85ca.**
- **DIA 02623119C0026 : Section n°AM 347 d'une contenance de 4a et 94ca.**

Délibération n°2

Objet : Syndicat des Eaux de l'Herbasse : Approbation de l'extension du périmètre à compter du 1^{er} janvier 2020 et modification statutaire du Syndicat

Rapporteur : Monsieur Picot.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal (Par : Pour : 12 – Contre : 0 - Abstention : 0) donne son accord pour l'élargissement du territoire syndical des Eaux de l'Herbasse à compter du 1^{er} janvier 2020 à la totalité de la commune nouvelle de VALHERBASSE. Il valide la modification des statuts du Syndicat avec la liste des membres annexée. Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces s'y rattachant.

Délibération n° 3

Adoption des nouveaux statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois à compter des élections municipales.

Rapporteur : Monsieur Picot.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les nouveaux statuts du S.I.D applicables à compter des élections municipales de 2020. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 4**Approbation du nouveau règlement intérieur du Syndicat d'Irrigation Drômois à compter des élections municipales.****Rapporteur : Monsieur Picot.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le nouveau règlement intérieur du S.I.D et autorise le maire à signer tout document y afférent.

Délibération n° 5**Sortie des communes du Syndicat d'Irrigation Drômois des communes de Mirmandes et Saulce-sur-Rhône.****Rapporteur : Monsieur Picot.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve les retraits des communes de Mirmande et Saulce-sur-Rhône du Syndicat d'Irrigation Drômois ce qui modifie le périmètre du syndicat. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n° 6**Objet : Modification du marché de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation et mise aux normes de Sainte-Thérèse.****Rapporteur : Monsieur Monnier.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve la modification du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et mise aux normes de Sainte-Thérèse. Le montant prévisionnel des travaux de 760 000.00 euros HT porte les honoraires à 72 200.00 euros HT. Le calendrier prévisionnel, des études et travaux, est également modifié, la fin de travaux étant fixée au 31/12/2020. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

Délibération n°7**Objet : Suppressions de postes en vue de créations.****Rapporteur : Monsieur Picot.**

Sur avis de la commission du personnel réunie en date du 13/09/2019, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0) complète la délibération du 16/07/2019 en précisant que les 2 postes mentionnés ci-dessous sont à temps complets.

NUMERO DE POSTE	SERVICES	Grades	Anciens temps	Nouveaux temps au 01/09/2019
2	CLSH	Adjoint principal d'animation de 2ème classe	35,00	35,00
3	Service 'Education'	Adjoint Administratif Territorial	35,00	35,00

Il approuve les suppressions de postes, à temps non complets, mentionnés ci-dessous (colonne 4) en vue des créations de postes (Colonne 5). Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

NUMERO DE POSTE initialement créés	SERVICES	Grades	Temps délibérés le 02/09/2019	Nouveaux temps au 02/09/2019 sur 12 mois
15	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	15.53	0

20	Ecole maternelle	ATSEM Principal de 2ème classe	23.12	29.69
23	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	21.51	23.02
24	Entretien des bâtiments	Adjoint technique principal 2ème CL	2.54	3.58
25	Entretien des bâtiments	Adjoint technique	4.74	3.20
32	CANTINE	Adjoint technique	7.24	5.37
33	Ecole maternelle et surveillance cantine	Adjoint d'Animation	5.94	10.69

Délibération n°8

Objet : Dégâts d'orage du 15/06/2019 : Demande de subvention exceptionnelle au Conseil Départemental.

Rapporteur : Monsieur Monnier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0) décide d'adresser une demande de subvention exceptionnelle au Conseil Départemental suite aux importants dégâts sur les bâtiments communaux. Il autorise le maire à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du maire :

Vu l'article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal,

Monsieur Picot présente les décisions prises depuis le dernier conseil municipal.

- **Renouvellement de la benne du camion des services techniques.**
- **Renouvellement de l'extension de garantie du serveur.**

Enquête publique : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du SAGE : du 9/09/2019 au 9/10/2019.

Le public pourra prendre connaissance des dossiers aux jours et heures d'ouverture des mairies de ROMANS-SUR-ISERE, ALLEX, BOURG-DE-PÉAGE, CHABEUIL, CHATUZANGE-LE-GOUBET, CREST, PORTES-LES-VALENCE, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARCEL-LES-VALENCE, SAINT-UZE, TAIN-L'HERMITAGE, VALENCE, ROYBON, SAINT-MARCELLIN et VINAY.

Par ailleurs, un membre de la commission d'enquête recevra le public lors des permanences. Horaires à demander auprès des communes énumérées ci-dessus.

Enquête publique du Plan Local d'Urbanisme de Peyrins : du 9 décembre 2019 au 8 janvier 2020.

Elections municipales : Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2020.

Fixation des dates des prochains conseils municipaux pour 2019 : 29/10/2019 - 26/11/2019 – 17/12/2019.

Incorporation de la voirie de Chasse-Jassoud :

Monsieur Picot : compte-tenu de la servitude d'utilité publique demandée par le Syndicat des Eaux de

l'Herbasse, un courrier sera adressé à chaque propriétaire précisant qu'en cas de blocage persistant d'intégration de cette voirie dans le domaine communal, une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) sera demandée à Mr le Préfet.

Monsieur Brenier : la passerelle des lacs de Bellevue nécessite des travaux d'entretien.

Point sur les achats de terrains au nord de la mairie :

Intervention de Mr Picot : 4 nouvelles parcelles pourraient être acquises au terme de successions.

PEYRI'NIGHT : la course nocturne passera rue du puits.

Le Maire,

Bernard PICOT.

